

Agrément Technique ATG avec Certification



ATG 11/H672

FAÇADES – PRODUITS POUR
FAÇADES OU VERRE

BARRETTES ISOLANTES POUR
PROFILES EN ALUMINIUM A
RUPTURE DE PONT THERMIQUE
TECHNOFORM

Valable du 29/11/2011
au 28/11/2014

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53
1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément

TECHNOFORM BAUTEC KUNSTSTOFFPRODUKTE GmbH
Ostring 4
D - 34277 FULDABRÜCK KASSEL
ALLEMAGNE
Tél. : +49 (0)561 95 83 400
Fax : +49 (0)561 95 83 521
Site Internet : www.technoform-bautec.de
Courriel : bautec@technoform.de



1 Objectif et portée de l'agrément technique

L'agrément technique d'un produit concerne une évaluation favorable d'un système par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl pour une application déterminée. Le résultat de cette évaluation est établi dans un texte d'agrément. Ce texte identifie le produit utilisé et détermine les performances à prévoir, moyennant une mise en œuvre, une utilisation et une maintenance du matériau ou du système réalisées conformément à ce qui est exposé dans ce texte d'agrément.

L'agrément technique est accompagné d'un suivi régulier et d'une adaptation aux progrès de la technique lorsque ces modifications sont pertinentes. Une révision est imposée tous les trois ans.

Pour que l'agrément technique d'un produit puisse être maintenu, la composition du produit doit satisfaire aux caractéristiques décrites dans ce texte et le détenteur d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il fait le nécessaire pour accompagner les metteurs en œuvre du produit pour atteindre les performances décrites dans l'agrément. Il est confié à un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

2 Agrément technique des barrettes isolantes pour profilés en aluminium à rupture de pont thermique

Cet agrément technique décrit les propriétés des barrettes isolantes TECHNOFORM en polyamide PA 6.6 GF 25 renforcées de 25 % de fibres de verre, utilisées comme rupture de pont thermique dans des profilés en aluminium à performances thermiques améliorées pour systèmes de portes et de fenêtres. Ces barrettes répondent à la NBN EN 14024 pour ce qui concerne l'aptitude à l'emploi du matériau de la coupure thermique (NBN EN 14024, § 5.2) et la durabilité mécanique de la coupure thermique (NBN EN 14024, § 5.3, § 5.4 et § 5.5).

L'agrément avec certification comprend un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par un contrôle externe régulier à ce propos par un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

L'agrément technique de produit avec certification porte sur les barrettes proprement dites, mais pas sur les systèmes et processus d'assemblage pour la fabrication de profilés de fenêtres, ni sur la fabrication et la pose de fenêtre et sur la qualité de la mise en œuvre.

3 DESCRIPTION DU PRODUIT

3.1 MATÉRIAUX

3.1.1 Matériau des barrettes

Les barrettes sont fabriquées en polyamide renforcé de 25 % de fibres de verre.

Tableau 1 - Propriétés du matériau TECHNOFORM

Propriétés	Unités	Norme	Critères extrudé à l'état sec*
Masse volumique	g/cm ³	NBN EN ISO 1183-1	1,30 ± 0,05
Résistance à la traction maximum	N/mm ²	NBN EN ISO 527-4	≥ 80
Allongement à la rupture	%	NBN EN ISO 527-4	≥ 3
Module d'élasticité	N/mm ²	NBN EN ISO 527-4(1mm/min)	≥ 4500
Dureté Shore	ShD	NBN EN ISO 868	82 ± 4
Résistance au choc CHARPY	KJ/m ²	NBN EN ISO 179-1fU	≥ 30 ou sans rupture
Teneur en cendres	%	NBN EN ISO 1172	25 ± 2,5
Point de fusion	°C	NBN EN ISO 11357-3	≥ 250
Coefficient de conductivité thermique	W/mK	NBN EN ISO 10456	0,3
Coefficient de dilatation (longitudinalement)	K ⁻¹	ISO 11359-2	(35 ± 15).10 ⁻⁶
Absorption d'eau maximum	%	NBN EN ISO 62	6 ± 1,0
Teneur en eau à l'équilibre (dans l'air) 25 °C 50 % HR	%	NBN EN ISO 62	1,8 ± 0,2

* teneur en eau ≤ 0,2 % en poids

3.1.2 Matériau de l'isolant supplémentaire

L'éventuel isolant supplémentaire appliqué sur les profilés ou dans les chambres creuses est de la mousse polyuréthane.

4 CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES DE LA RUPTURE DE PONT THERMIQUE

Les barrettes Technoform sont disponibles en différentes formes et dimensions. Les zones à servir présentent une forme de queue d'aronde ou une forme similaire. Les barrettes existent en différentes hauteurs, épaisseurs et formes.

- Barrettes avec fil de colle
- Barrettes avec T
- Barrettes à fonction supplémentaire
- Barrettes à isolation supplémentaire

Tolérances sur la hauteur : ± 0,05 mm à ± 0,15 mm, en fonction de la hauteur, sur l'épaisseur : ± 0,05 mm.

Des formes spéciales de barrettes sont possibles, par exemple des barrettes avec 1 ou plusieurs chambre(s), avec crochets, comportant un nez, des barrettes asymétriques, ... (voir les exemples de la fig. 1).

5 FABRICATION

Les barrettes sont extrudées à partir de polyamide PA 6.6 GF 25.

Elles sont fabriquées par extrusion dans l'unité de production de :

- Technoform Bautech Kunststoffprodukte GmbH
Ostring 4 D - 34277 Fuldabrück Kassel, Allemagne,
- Technoform Bautech Kunststoffprodukte GmbH
Korbacher Straße 173, D-34132 Kassel, Allemagne
- Technoform Bautech Ibérica S.L.
Ctra. Madrid-La Coruna Km 181 - E - 47100 Tordesillas (Valladolid) Espagne
- Technoform Bautech Italia S.p.A
Via Settembrini 80 - I - 20020 Lainate (MI) Italie

L'autocontrôle industriel de la fabrication comprend notamment la tenue d'un registre de contrôle et la réalisation d'essais d'une part dans le laboratoire de l'usine et d'autre part dans un laboratoire externe indépendant sur des éprouvettes prélevées au cours du processus de fabrication. Ces derniers sont effectués sur des éprouvettes prélevées par un délégué de l'UBAtc au cours de ses visites de contrôle de l'agrément.

Les barrettes comportent le marquage suivant sur le profilé et/ou sur les paquets de barrettes et sur les palettes : numéro d'ATG 11/H672, numéro de client, date, numéro de lot, ...

L'emballage standard se compose de caisses en bois ou en métal.

6 PERFORMANCES

6.1 Aptitude à l'emploi du matériau de la coupure thermique

L'évaluation de l'aptitude à l'emploi du matériau de la coupure thermique se base sur les résultats des mesures des caractéristiques après immersion dans l'eau, après exposition à l'humidité, après des tests de fissures en traction et après le test de fragilité, comme prévu dans la NBN EN 14024 aux § 5.2, § 5.2.3, § 5.2.4 et § 5.2.5. Les résultats ont donné satisfaction.

6.2 Durabilité mécanique de la coupure thermique

L'évaluation de la durabilité mécanique des coupures thermiques se base sur les résultats des mesures des caractéristiques avant (§ 5.3 et 5.4) et après un « vieillissement » artificiel accéléré comme prévu au § 5.5 de la NBN EN 14024. Les résultats ont donné satisfaction.

7 POSE

Les barrettes sont serties dans des profilés en aluminium laqué ou anodisé avant ou après le traitement de surface (voir la figure 2).

Après le sertissage, l'aluminium pénètre dans la barrette.

Le sertissage proprement dit ne tombe pas sous agrément.

8 CONDITIONS

- A. Seules l'entreprise mentionnée en première page comme titulaire d'ATG et l'(les) entreprise(s) assurant la commercialisation de l'objet de l'agrément peuvent revendiquer l'application de cet agrément technique.
- B. Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit ou système dont la dénomination commerciale est mentionnée dans l'en-tête. Les titulaires d'un agrément technique ne peuvent pas utiliser le nom de l'UBA_{tc}, son logo, la marque ATG, le texte ou le numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique, et/ou concernant des produits et/ou systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C. Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit ou système traité
- D. Les titulaires d'un agrément technique sont toujours tenus de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre, du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBA_{tc} asbl et à l'opérateur de certification désigné par l'UBA_{tc} de sorte qu'ils puissent juger s'il convient d'adapter l'agrément technique.
- E. Les droits d'auteur appartiennent à l'UBA_{tc}.

dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, prescripteurs, etc.) par le titulaire d'ATG ou ses installateurs désignés et/ou agréés ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans le texte d'agrément.

9 FIGURES

Fig. 1: Exemple de barrettes

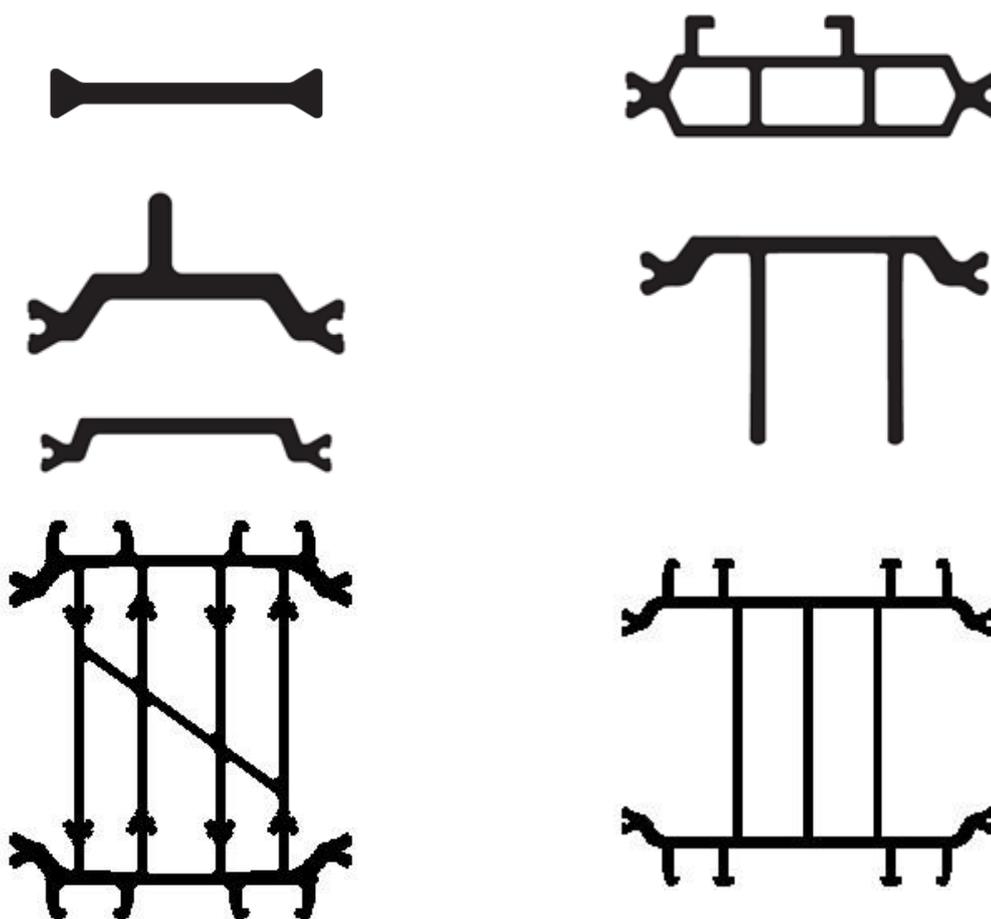
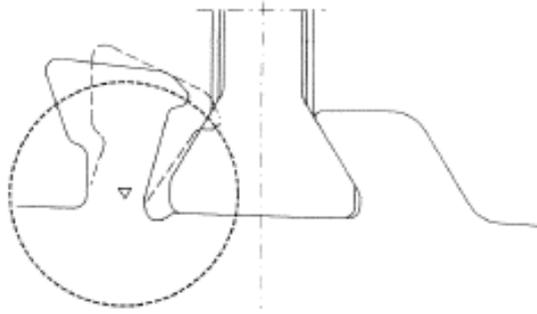


Fig. 2: Exemple de pose de barrettes



L'asbl UBAtc est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.com inscrite par le SPF Économie dans le cadre de la directive 89/106/CEE et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « Façades », délivré le 4 juillet 2011.

Par ailleurs, l'opérateur de certification BCCA a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire de l'ATG.

Date de cette édition : (traduction de la version du) 18 janvier 2013

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

For UBAtc, declaration of the validity of the approval process

Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément, responsable de l'agrément

Benny De Blaere, directeur

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les niveaux de performance tels que définis dans le texte d'agrément ;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable ;
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.

La validité et la dernière version du présent texte d'agrément peuvent être vérifiées en consultant le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be) ou en prenant directement contact avec le secrétariat de l'UBAtc.